

Québec, le 4 décembre 2006

Madame Louise Bourque  
Directrice de la méthodologie et des  
enquêtes spéciales  
Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 5<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4

N/Réf. : Entente entre le ministère du Revenu du Québec et l'Institut de la statistique  
du Québec  
N/Réf. : 06 13 56 (04 16 70 et 03 05 34)

Madame,

La Commission d'accès à l'information a procédé à l'analyse de la demande qui lui est soumise par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) concernant une demande de modification à une deuxième entente modifiant l'entente concernant la réalisation de travaux statistiques dans le domaine de la recherche scientifique et du développement expérimental entre le ministère du Revenu du Québec (MRQ) et l'ISQ.

Au terme de son analyse, la Commission me demande de vous informer qu'elle autorise la modification à l'entente entre le MRQ et l'ISQ concernant la réalisation de travaux statistiques dans le domaine de la recherche scientifique et du développement expérimental pour laquelle une première modification avait été autorisée le 11 février 2005.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire,

JSD/LB/lp

Jean-Sébastien Desmeules

c.c. M<sup>me</sup> Maguy Nadeau, ISQ  
M<sup>e</sup> Danielle Corriveau, MRQ

Québec, le 31 janvier 2007

Madame Louise Bourque  
Directrice de la méthodologie et des  
enquêtes spéciales  
Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 5<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4

N/Réf. : 06 13 56 (04 16 70 et 03 05 34)

Madame,

La Commission d'accès à l'information a bien reçu la « *Deuxième entente modifiant l'entente relative à la communication de renseignements confidentiels nécessaires à la réalisation de travaux statistiques dans le domaine de la recherche scientifique et du développement expérimental* » intervenue entre le ministère du Revenu du Québec (MRQ) et l'Institut de la statistique du Québec. Cette entente est signée par ses intervenants.

Tenant compte de la lettre du 4 décembre 2006 vous informant que la Commission autorise la modification à l'entente, je vous avise que la Commission émet un avis favorable à cette entente.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire,

JSD/LB/lp

Jean-Sébastien Desmeules

c.c. M<sup>e</sup> Danielle Corriveau, MRQ